Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 9 Janvier 1901. No. 8

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 c
Chaque insertion subséquente........ 8

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nouvelles de Quebec

SAINTE-MONIQUE

Un bien triste accident est arrivé à M. Aristide Laplante, cultivateur, âgé de 42 ans, qui était occupé à couper du bois sur sa propriété. Un arbre lui est tombé sur la tête, le tuant instantanément. M. Joseph Mathieu, son voisin, trouva le cadavre quelque temps après.

BAIE-SAINT-PAUL

Notre curé, M. l'abbé Dumas, qui a été dangereusement malade, depuis une quinzaine de jours, est maintenant en bonne voie de guérison; cependant, les médecins lui conseillent un repos de plusieurs semaines.

—La compagnie électrique de la Baie-Saint-Paul est à construire une manufacture de meubles, portes et fenêtres. Le pouvoir moteur de la lumière électrique fera fonctionner la nouvelle manufacture, qui est due à l'esprit d'entreprise de M. P. Boivin, le directeur principal

SOREL

Lundi, à minuit, une foule de personnes pieuses et recueillies se pressaient dans les diverses chapelles des communautés, pour entendre la messe et offrir à Dieu la première heure du nouveau siècle. A l'église paroissiale, le Rév. M. Bernard officiait, et le chœur de l'orgue a rendu avec beaucoup d'effet la messe du second ton de Dumont harmonisée.

JOLIETTE

L'autre jour ont eu lieu, à Joliette, les funérailles de feu Théodore Rivard, sellier. Le défunt était le père de M. Louis C. Rivard, président de la compagnie de tabac de Joliette, de M. Joseph Rivard, hôtelier, de M. Albert Rivard, marchand, de Canton, Mass., et de Mme F. S. Palmer, de Trois-Rivières.

Agé de 76 ans, il était né à Sainte-Ursule, et avait épousé, en 1848, Mlle Lucie Duquette.

LES TROIS-RIVIÈRES

A l'occasion du nouvel an et de l'ouverture du siècle nouveau, la messe de minuit, dans nos églises, a été très solennelle. M. Héroux, fils du Dr Héroux, y a exécuté deux magnifiques morceaux de violoncelle, avec accompagnement d'orgue pendant la messe de la cathédrale. A l'église de l'Immaculée Conception, le chœur de l'orgue a chanté la messe du second ton.

MONTRÉAL

Un bébé qui se sert d'un truc ingénieux pour voyager sans payer: Rue Saint-Antoine, un enfant a été lancé dans la vie au milieu des plus étranges circonstances. L'événement s'est produit à 7 heures, dans un tramway de la rue Saint-Denis, encombré de voyageurs. Le conducteur ayant remarqué parmi ces derniers, une femme qui semblait souffrir de douleurs atroces, et ne pouvant obtenir d'elle une réponse satisfaisante, arrêta le tramway pour appeler une voiture d'ambulance. Avant l'arrivé de la voiture, le nombre des voyageurs s'était accru d'un gros bébé vermeil.

Aux dernières nouvelles; la mère et l'enfant se portaient bien à l'hôpital.

Nouvelles des Etats-Unis

LOWELL, (MASS)

—La buanderie de l'asile des pauvres du Tewsbury a été détruite de fond en comble ce matin. Les pertes sont estimées à $20,000. La bâtisse n'était séparée de l'asile seulement que par des murs à l'épreuve du feu.

—La bataillle à coup de haches, entre Philéas Couture et Isidore Leroux, de Tewksbury, a eu un dénouement malheureux. Couture, le plus blessé des deux hommes, qu'on avait transporté à l'hôpital, est mort depuis, des suites de ses blessures.

WATERVILLE, (MAINE)

—Le 31 déc., M. Joseph H. Grondin, le marchand canadien le plus en vue de cette ville, a été rué par son cheval, recevant une blessure qui a causé sa mort.

Le fer du cheval lui rompit une artère au-dessus du genou, et M. Grondin succombait peu après à l'hémorrhagie.

Le défunt était âgé de 47 ans et laisse une veuve et deux filles.

NORTHAMPTON

—Il y a eu, le 27 déc., à l'église du Sacré-Cœur, une jolie fête à l'occasion du 25e anniversaire de prêtrise du Rév. M. N. Rainville. Une grand'messe a été célébrée avec diacre et sous-diacre, lesquels étaient les RR. MM. Dauray, de Woonsocket, et Hamel, du collège de Marieville, P. Q. M. l'abbé Rainville célébrait.

LEWISTON, (MAINE)

—Le 26 déc. après-midi, un grand nombre de jeunes gens étaient à patiner sur la rivière en bas du pont de New-Auburn, et comme la glace était belle et vive, tout le monde s'en donnait à cœur joie, lorsque soudain l'un des jeunes gens, M. Joseph Dionne, lança une exclamation qui attira l'attention de ses compagnons: "Mon Dieu que je suis mal," dit-il, et en proférant ces paroles il s'affaissa sur la glace. Tous s'empressèrent autour de lui et essayèrent de lui porter quelque assistance, mais ce fut en vain, le pauvre jeune homme avait cessé de vivre. On comprend facilement quelle nouvelle foudroyante ce fut pour sa famille. Le défunt était âgé de 22 ans. Il était le fils de M. David Dionne. Le corps a été transporté à Sainte-Hénédine, dans la province de Québec, pour inhumation.

BISMARK, DAK. NORD

—M. Edward G. Patterson, maire de cette ville, a été arrêté sous l'accusation de tenir une maison de jeu dans un immeuble lui appartenant.

Chronique de la Province

LETELLIER

(De notre correspondant spécial.)

—Nous avons commencé le nouveau siècle. A cette occasion, nous avons eu une très belle messe de minuit. Nous pouvons encore une fois féliciter notre zélée musicienne, Delle Amanda Parent, de remplir toujours sa charge avec honneur. Ces mêmes félicitations s'adressent aussi à tous nos chantres, et nous espérons qu'ils suivront cette habitude de toujours préparer des chants riches et joyeux comme par le passé. Malgré le froid noir qu'il faisait, l'église était bondée de fidèles.

—M. Joseph Pelaquin est rentré à l'emploi de M. McCrea, hôtellier de notre village.

—Nous recevons de nouveaux membres dans notre cercle, l'Alliance Nationale, à chacune de nos assemblées. Nous espérons être très nombreux avant longtemps.

SAINT-LÉON, MAN.

—Une très jolie soirée nous a été donnée, dimanche soir, au profit de l'église. Malgré un froid de 32 degrés qui a empêché tous nos amis des paroisses voisines de venir nous porter leurs encouragements, et a retenu chez eux tous ceux qui se trouvaient éloignés ou qui n'avaient pas de places pour leurs chevaux dans les écuries du village, la recette est montée au-dessus de $80 00 avec une quinzaine de piastres de dépenses. C'est un succès dont nous pouvons être fiers, si l'on considère le peu de personnes qui ont pu contribuer à former cette somme. Ce succès est dû à la générosité de tous ceux qui étaient présents, et aussi au zèle des dames organisatrices et des terribles quêteuses qui ne craignaient pas de renouveler leurs visites à chaque instant. La plus fameuse gaieté et l'entrain le plus parfait ont animé cette veillée depuis 6 hrs jusqu'à 4 hrs du matin. Chacun s'est séparé en formant le désir d'organiser pour bientôt une nouvelle veillée, espérant bien que cette fois, la température sera plus favorable et permettra à nos amis de remplir les promesses qu'ils nous avaient faites et que nous n'avons pas oubliées.

On demandait, l'autre soir à Chichinette :

—Sais-tu seulement quels sont les cinq sens?

La mignonne haussa les épaules, et bravement, elle récita :

—Les cinq sens, parbleu! c'est la vue, l'ouïe... (en prononçant ce ...louis unique, elle fit une grimace), l'odorat, le goût.... et le coucher!

L'archevêque de X... était dans un salon de Paris. Vers dix heures, des dames arrivèrent en toilette de bal. En voyant leurs robes décolletées, le prélat se leva et fit mine de se retirer.

—Quoi! déjà, Monseigneur, fit la maîtresse de la maison.

Que voulez-vous, madame, on me chasse par les épaules!

Le Manitoba.

Mercredi 9 Janvier 1901

L'EDUCATION RELIGIEUSE

La *Tribune*, de samedi dernier, nous apportait une sensation. Plus d'une colonne consacrée à l'initiative d'un mouvement parmi les sommités ecclésiastiques, en dehors de la hiérarchie catholique, pour donner à l'éducation religieuse une place plus grande que celle qu'elle n'occupe aujourd'hui dans les écoles ! ! !

Le fait est venu à la connaissance de la *Tribune* et elle l'enregistre simplement, sans autre remarque que celle-ci : "la question de l'enseignement religieux dans les écoles publiques deviendra probablement dans un avenir prochain un sujet plein d'actualité." Et la feuille de Winnipeg donne ensuite diverses opinions qu'elle a recueillies.

Il ressort de ces informations que les initiateurs de ce mouvement sont les chefs des églises anglicane, presbytérienne et méthodiste. Les autorités religieuses catholiques n'ont pas encore été consultées. Le seront-elles ?

L'un des *clergymen* avec qui le représentant de la *Tribune* a causé, semble presque dire que ce serait inutile. Lui-même, du reste, n'était pas invité à la réunion qui a déjà eu lieu à ce sujet. Il parle donc avec réserve. Mais il est bon de noter son opinion et la raison qu'il en donne ; raison qui n'en est pas une, car elle est erronée.

"Les catholiques", dit-il, "veulent que l'enseignement religieux soit donné uniquement par les prêtres ou par quelque fonctionnaire de l'Eglise ; or, je ne crois pas que les autres dénominations religieuses consentiraient à cela."

Et pourquoi donc ne consentiraient-elles pas à cela, du moment qu'on les laisserait elles-mêmes libres de conduire leurs affaires comme elles l'entendraient ? Est-ce donc au nom de la liberté que l'on voudrait ainsi nous gêner et même nous séquestrer ?

Mais ne poursuivons pas plus loin notre argumentation. Désabusons plutôt le révérend monsieur, et ceux qui pensent comme lui.

L'Eglise catholique, tenant compte de l'organisation actuelle de la société, n'exige pas que l'enseignement religieux, dans les écoles, soit nécessairement donné par les prêtres. Elle veut que l'école soit catholiquement instituée ; c'est-à-dire, que l'école soit un prolongement de la famille catholique, où le droit des parents de donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs croyances, ne soit ni banni, ni gêné, ni atrophié. Dès lors, l'Eglise permet que l'enseignement religieux (l'enseignement catholique, bien entendu) comme l'enseignement des autres matières, soit donné par tout maître compétent, ecclésiastique ou laïque.

Nous voulons croire à la bonne foi du *clergyman* qui a parlé comme la *Tribune* le rapporte. A son tour, il devrait tenir compte de nos rectifications. Et puisqu'il prétend renseigner le public, qu'il le fasse exactement ; il rendra par là de grands services à la société. Car, bien souvent, nos discordes viennent des fausses notions que nous entretenons les uns sur les autres.

La chose est importante. Le même révérend pasteur dit "qu'il y a dans la cité de Winnipeg et dans toute la province, un sentiment qui va croissant tous les jours, que l'on a trop restreint dans les écoles publiques la formation religieuse. On croit que l'on devrait donner plus de temps à ce côté de l'éducation."

C'est du même personnage que nous tenons l'information d'où il résulte que déjà certains chefs d'Eglise ont tenu à ce sujet une réunion pour discuter sérieusement la question.

Elle mérite en effet d'être sérieusement discutée, cette question.

Voyons un peu !

M. McIntyre, le surintendant des écoles de la cité, déclare au *reporter* de la *Tribune* qu'il n'y a, dans les écoles publiques soumises à sa juridiction, "aucun enseignement religieux."

Interrogé sur les effets des amendements de 1897 (le fameux règlement), il dit :

"Cet acte permet, au gré des commissaires, de donner l'enseignement religieux entre 3.30 h. et 4 h. de l'après-midi. Mais il ne croit pas qu'il y ait une seule école au milieu de la population protestante où l'on prenne avantage de cette disposition."

Voilà donc où notre province a été conduite par la législation scolaire depuis 1890.

Cette législation nous a mis sur la pente de l'oblitération du sens religieux. En dix ans, nous avons presque atteint, dans nos institutions scolaires, le fond de l'abîme !

Ah oui ! ne serait-ce qu'au point de vue des résultats sociaux, il faut y songer ! Et nous louons les pasteurs protestants de Winnipeg de leur initiative.

Seulement, nous voudrions bien qu'à leurs soucis actuels ils ajoutassent ceux de la logique et de la justice.

Si l'on admet l'enseignement religieux dans l'école, il faut que ce soit un enseignement qui ne contredise pas la foi de l'enfant. Cela doit être évident, indépendamment de toute idée religieuse.

Nous comprenons que dans les dénominations protestantes, la conscience des parents s'accommode d'un enseignement commun. Fort bien ! Nous n'intervenons pas.

D'après nos doctrines catholiques, il faut à la conscience un enseignement positif. Pourquoi ne pas tenir compte, dans la législation, de nos croyances, comme nous voulons bien que l'on tienne compte de la croyance des autres. Dans ces conditions, chacun obtenant selon ses désirs, ses besoins et sa conscience, nul ne peut dire qu'il accorde ou reçoit un privilège. C'est justice égale devant Dieu comme devant la loi.

La loi, c'est la constitution ; et la constitution, c'est le pont par où nous pouvons nous rapprocher dans nos inévitables divergences d'opinion.

PETITES NOTES

Et Avis Speciaux

Nous recevons des réclamations au sujet des primes de l'année dernière. Personne plus que nous ne s'afflige des contre temps auxquels ont été soumis plusieurs de nos souscripteurs. Nous les prions de croire que l'administration actuelle, qui ne date que de trois mois, n'a encouru aucun reproche à ce sujet. Si nous pouvions réparer toutes ces erreurs, nous le ferions bien volontiers. Dans l'impossibilité où nous sommes de le faire, nous les prions de nous conserver tout de même leur bienveillance.

***

Nous avons adressé des comptes à plusieurs de nos souscripteurs, dont un certain nombre ont déjà eu l'obligeance de nous en faire parvenir le léger montant.

Nous les en remercions cordialement. Nous espérons que les autres ne tarderont point. Pour chacun, le prix de la souscription, est peu : pour nous, toutes ces petites sommes réunies forment un montant considérable dont la rentrée nous aidera à tenir le MANITOBA *sur le pied où nous l'avons mis.*

A ce propos, nous ferons remarquer que si nous n'avons pas de prime cette année le MANITOBA *est par contre publié à six pages au lieu de quatre. Cela équivaut bien à une prime.*

***

Une autre remarque.

Si dans les comptes que nous envoyons il se trouve des erreurs, on voudra bien ne pas s'en formaliser mais simplement nous en avertir. Nous avons déjà dit à notre clientèle que dans le cours des derniers mois il y avait eu des changements dans le personnel de notre établissement. La nouvelle administration est anxieuse de faire oublier tous les ennuis qui ont pu se produire dans le passé.

***

Nous envoyons parfois notre journal à titre d'essai à quelques personnes. Nous pensons utile de les prévenir que nous considérons comme des souscripteurs réguliers celles qui en ont reçu deux ou trois numéros sans nous les renvoyer ou nous avoir fait avertir par les maîtres de poste qu'elles n'entendent pas s'abonner.

Des prisonniers se sont évadés du pénitencier de Stony Mountain, le jour de l'An matin

LA GUERRE

En Afrique

TOUJOURS DIFFICILE ET RUINEUSE POUR L'ANGLETERRE

Kitchener éprouve des difficultés sans nombre. Voici une de ses dépêches adressée à un de ses généraux et qui fait voir le genre de guerre qui se fait en Afrique :

LE CAP, 3 JAN., 1901.

"J'ai été heureux d'apprendre que les ministres agissent. Donnez-leur tout le secours que vous pourrez. Servez-vous de trains pour transporter tous ces colons au sud de l'ennemi. Demandez un premier ministre si je puis l'aider. Dites-lui que l'ennemi est peu nombreux, mais très mobile. Ce qu'il faut, ce sont des cavaliers bien montés pour les chasser vers le nord, ou les entourer.

***

L'Angleterre a nommé un gouverneur au Transvaal, sir Alfred Milner. Suivant le cabinet anglais, le Transvaal est une colonie britannique.

***

LONDRES, JAN.

On vient de faire connaître que lord Kitchener a eu une longue entrevue avec un comité de Boers qui ont fait leur soumission et qui veulent amener la paix. Il leur a promis de faire tous ses efforts pour arriver à ce but.

***

CAPE-TOWN, 5 JAN.

Un chef de gare de la ligne de Fraserburg a saisi un certain nombre de boites marquées "condensed milk," et adressées à Fraserburg, qui contenaient 3,000 balles fendues, 500 détonateurs et 150 livres de dynamite.

—Un homme marié depuis assez longtemps, disait qu'il avait rencontré sa femme pour la première fois, dans une tempête, qu'il l'avait conduite à son premier bal dans une tempête, qu'il l'avait demandée en mariage dans une tempête et qu'il avait vécu dans une tempête depuis ce temps-là.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs ; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.

Blanchissage $1.00

Literie $0.50.

Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

LA BANQUE DE MONTREAL

La Banque de Montréal se propose de construire un édifice imposant sur la rue Craig, à Montréal.

MM. McKinn, Mead et White de New-York, et A. T. Taylor, de Montréal, en sont les architectes.

Dans un an ou à peu près, la Banque de Montréal possèdera un des plus beaux édifices du Nouveau-Monde et un monument artistique égal aux édifices des plus importantes maisons financières du monde entier.

La façade aura 191 1-2 pieds de longueur; la profondeur sera de 94 pieds et la hauteur d'environ 90 pieds.

La structure sera des plus imposantes, en style corinthien. La pierre employée sera celles des carrières de Montréal.

L'intérieur sera toute de marbre et de bronze.

Les travaux commenceront de bonne heure au printemps et entraineront probablement une dépense d'un milion.

A COLIN-MAILLARD

Quatre chevaliers d'industrie, gascons d'origine, ayant fait grande chère dans une auberge, demandèrent la note. Le premier mit la main à la poche; le deuxième le retint, disant qu'il voulait payer; le troisième fit la même grimace, et le quatrième dit au garçon : je vous défends de recevoir de l'argent de ces messieurs, c'est moi qui paye. Personne ne voulant céder, l'un d'eux proposa un expédient : "Pour nous accorder," dit-il, "il faut mettre un bandeau sur les yeux du garçon : celui de nous qu'il prendra payera l'écot." La proposition fut mise à l'instant à exécution ; mais pendant que le garçon tâtonnait dans la chambre, nos quatre rusés défilent l'un après l'autre ; le maître monte ; notre Colin-Maillard le prend et, le serrant étroitement, s'écrie triomphant : "Cette fois, ce sera vous qui payerez l'écot." Il ne se trompait pas.

Pour Rire

—Post-scriptum d'une lettre adressée par Moulinet à un ami de province :

"J'affranchis cette lettre avec un timbre nouveau, pensant que, peut-être, tu ne le connais pas encore. Prends donc garde de ne pas ouvrir l'enveloppe de façon à déchirer ce timbre."

***

La scène se passe à Marseille. Un négociant, à la veille de faillite, a réuni ses créanciers.

—Messieurs, leur dit-il, je n'ai rien à vous donner en argent.

Murmure général.

—Mais je tiens à votre estime. Voulez-vous que je me sucide? Ma vie est à vous.

—Non! Non! gémissent les créanciers.

—C'est égal, continue le négociant, je dois faire quelque chose encore pour vous. Je vous jure que vous ne me reverrez jamais!

AVIS.

Le "Winnipeg Transfer Railway Company," la "Portage and North Western Railway Company" et la "Waskada and North Eastern Railway Company," toutes corporations pourvues de charte par la Législature du Manitoba, feront demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte confirmant leurs chartes respectives et déclarant toutes ces compagnies et chacune d'elles être à l'avantage général du Canada et corps incorporés et politiques, dans les limites de l'autorité législative du Parlement du Canada; et les susdites compagnies et "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company" feront demande, en même temps, de pouvoirs devant être contenus dans le même Acte, autorisant l'amalgamation de toutes les compagnies sus-nommées sous le nom de "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company," sur des bases qui seront etablies par les compagnies, et pour d'autres pouvoirs à la Compagnie amalgamée, relativement à la navigation sur les lacs Manitoba et Winnipegosis et pour obtenir et établir des stations terminales et d'exportation sur les dits lacs.

Daté, nov. 26 1900.

The Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company.

Par EWART, FISHER & WILSON,
Leurs Mandataires.

Trust and Loan Co. Building,
Portage Avenue,
WINNIPEG, - - - MAN.
5-12-19 9t

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant La Congrégation du Très Saint-Rédempteur. L'objet de la dite Corporation est d'avoir à Brandon, ou à d'autres endroits dans la province de Manitoba, un certain nombre de religieux pour aider les autorités Ecclésiastiques de l'Archidiocèse de Saint-Boniface dans cette partie d'icelui qui se trouve dans les limites de la province de Manitoba, en prêchant, donnant des missions et en faisant toutes autres œuvres de religion et de charité que peuvent surtout demander les pauvres et les abandonnés, et cela sous la direction de la susdite autorité Ecclésiastique.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs des Applicants.
19-12-4i

ETABLISSEMENT UNIQUE

DES PERSONNES GUÉRIES PAR LE "GOLD CURE" CONSTRUISENT UN MAGNIFIQUE ÉDIFICE

L'établissement le plus curieux du Canada et peut-être unique au monde, est celui que dirige à Winnipeg le Dr Desaulniers et qui a pour but la guérison des Alcooliques. Depuis l'établissement du *Gold Cure*, le docteur Desaulniers a guéri environ 500 sujets. Un grand nombre ont trouvé là la planche de salut qu'ils avaient cherchée depuis longtemps. Désireux de perfectionner son œuvre, le Dr Desaulniers s'est assuré les services d'un architecte, de maçons et de charpentiers guéris à l'institut, et grâce à cet aide a pu construire un véritable monument.

Evans Gold Cure est cordialement ouvert à tous ceux qui voudront le visiter. Il est situé sur la rue Balmoral, No. 299, près de l'avenue du Portage. 52

AVIS



Nous étendrons de trois mois le terme d'abonnement de toute personne qui, déjà abonnée elle-même, nous enverra le nom et la souscription ($1.00) d'un nouvel abonné.

De Jesus-Christ Redempteur.

Lettre Encyclique de Sa Sainteté le Pape Leon XIII.

(*Suite.*)

Car, il n'y a pas peu d'objets dans la nature, que la lumière de la doctrine sacrée aide puissamment à expliquer ou à comprendre. Et il n'est pas rare que, en châtiment de leur orgueil, Dieu dérobe à ces hommes la vue du vrai, afin qu'ils soient punis par où ils ont péché. Pour ce double motif, on en voit souvent, quoique de grand génie et de science raffinée, tomber en des absurdités et des erreurs grossières, dont il n'y avait pas d'exemple.

Qu'il reste donc pour constant que, dans la vie chrétienne, l'intelligence doit être abandonnée totalement et sans réserve à l'autorité divine. Que si cette subordination de la raison à l'autorité humilie et afflige quelque peu l'orgueil, passion qui a tant d'empire sur nous, c'est une nouvelle preuve que, dans le chrétien, ce n'est pas la volonté seule qui doit savoir se beaucoup mortifier, mais encore l'esprit. Nous voudrions qu'ils s'en souvinssent, ceux qui rêvent et souhaitent même de voir s'établir dans la profession chrétienne, une diciplime de foi et de mœurs, dont les préceptes beaucoup plus doux et plus indulgents à la nature humaine, ne nous demanderaient que peu ou point de mortification. Ceux-là ne comprennent pas suffisamment la portée de la foi et des institutions chrétiennes. Ils ne voient pas s'offrir à nous de toute part la *Croix*, exemplaire de vie et perpétuel étendard, pour tous ceux qui veulent, non en paroles seulement, mais en fait et en réalité, suivre Jésus-Christ.

Être vie n'appartient qu'à Dieu. Les autres êtres participent à la vie, ne sont pas la vie. Mais, de toute éternité et par sa nature même, Jésus-Christ est vie, de même qu'il est vérité, parce qu'il est Dieu de Dieu. De lui, comme de la première et très auguste source, toute vie s'est écoulée et s'écoulera perpétuellement dans le monde ; tout ce qui est, est par lui ; tout ce qui vit, vit par lui, parce que *toutes choses ont été faites* par le Verbe, *et que rien n'a été fait sans lui de ce qui a été fait.*—Ainsi, d'abord, pour la vie de nature. Mais nous avons déjà mentionné plus haut une vie bien meilleure et de beaucoup préférable, savoir la *vie de grâce*, don de la bonté de Jésus-Christ, qui a pour heureuse conclusion la *vie de gloire*, à laquelle doivent se rapporter toutes nos pensées et tous nos actes. En ceci réside la substance de la doctrine et des lois chrétiennes que *morts aux péchés, nous vivions à la justice* (1. Petr. II, 24), c'est-à-dire à la vertu et à la sainteté, en quoi consiste, avec une ferme espérance de la béatitude éternelle, toute la vie morale des âmes. Mais, le vrai et propre aliment de la justice, le seul qui convienne au salut, c'est la foi chrétienne. *Le juste vit de foi...* (Salat. III, 41.): *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu* (Herb. XI, 6) Aussi, est-ce Jésus-Christ, générateur, père, auteur de la foi, qui conserve et soutient la vie morale ; ce qu'il fait principalement par le ministère de l'Eglise. C'est à elle, en effet, que, dans un dessein de miséricordieuse et très sage providence, il a confié, pour nous les appliquer, les moyens propres à engendrer en nous la vie dont nous parlons, à la conserver une fois engendrée, à la ranimer si elle venait à s'éteindre. C'est pourquoi, la force s'anéantit, qui crée et conserve les vertus *salutaires*, si la discipline des mœurs se sépare de la foi divine. Et en effet, ils dépouillent l'homme de sa plus haute dignité, et, le faisant décheoir de la vie surnaturelle, le replongent misérablement dans la vie naturelle, ceux qui prétendent régler l'honnêteté des mœurs sur les seules données de la raison. Ce n'est pas que l'homme ne puisse, par un droit usage de cette raison, discerner et observer bon nombre de préceptes naturels. Mais les discernerait-il tous et les observerait-il inviolablement toute sa vie, ce qu'il ne peut d'ailleurs que moyennant la grâce du Redempteur, c'est vainement que, sans la foi, il se promettrait le salut éternel. *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment, il se desséchera, sera ramassé, jeté au feu, et brûlé* (Io. XV, 6). *Qui n'aura pas cru, sera condamné* (Mar. XV, 16). Au surplus, si nous voulons savoir ce que vaut en elle-même cette honnêteté contemptrice de la foi, et quel fruit elle porte, nous n'avons que trop de réponses sous les yeux. D'où vient que, en dépit de tant d'efforts pour établir et accroître la prospérité publique, un malaise profond et toujours plus envahissant oppresse les sociétés ? Ils disent que la société civile se soutient d'elle-même, qu'elle peut prospérer sans le secours des institutions chrétiennes, et parvenir de ses seules forces, au but qu'elle se propose. En conséquence, ils veulent que tout ce qui est administration publique soit laïcisé ; et c'est ainsi que l'on voit, de jour en jour, s'effacer des mœurs civiles et de la vie sociale les derniers vestiges de la religion de nos pères. Mais ils ne s'aperçoivent pas assez de ce qu'ils font. Supprimer, avec Dieu, la sanction du bien et du mal, c'est fatalement dépouiller les lois de leur autorité la plus essentielle, c'est ruiner la justice, et briser par là les deux liens les plus fermes et les plus indispensables de toute société. De même, ôter l'espérance et l'attente des biens éternels, c'est fatalement allumer dans les cœurs la soif des biens terrestres, et pousser chacun à en tirer violemment à soi autant que lui permettront ses forces. Conséquences : jalousies, envies, haines ; machinations ténébreuses ; volontés poursuivant le renversement de toute puissance ; esprits méditant sur tous les points de la terre d'épouvantables ruines. Plus de paix au dehors, plus de sécurité au dedans : la vie publique troublée par de sinistres forfaits.

En un tel conflit de convoitises et parmi de si graves périls, il faut s'attendre en tremblant aux pires catastrophes, ou chercher en toute hâte un remède. Enchaîner les malfaiteurs, chercher à adoucir les mœurs populaires, détourner du crime par toutes les ressources des lois, c'est bien, c'est nécessaire ; ce n'est pas tout. C'est plus haut qu'il faut chercher la guérison des peuples : il faut faire appel à une force plus grande que n'est la force humaine, à une force qui atteigne les âmes, y ranime le sentiment du devoir, les rende meilleures —la force qui a déjà sauvé une fois le monde, alors qu'il s'effondrait sous le poids de calamités plus terribles encore. Rendez sa vie, redonnez sa force à l'esprit chrétien dans la société, en lui ôtant ses entraves, et la société sera régénérée. Le conflit des classes inférieures et supérieures s'apaisera de soi-même ; et un respect mutuel consacrera des deux côtés la légitimité des droits ; que pauvres et riches écoutent le Christ, et ils resteront également dans le devoir, les uns comprendront qu'ils doivent chercher le salut dans la justice et la charité, les autres, dans la modération et la tempérance.

A suivre

AU COLLEGE

Au commencement du second semestre, au collège, on a proclamé en détail le résultat des examens de Noël. Le succès général des élèves est le meilleur que l'on ait obtenu depuis plusieurs années. Cela tient à ce que l'on a multiplié les classes et les professeurs. De plus, le niveau des classes est bien marqué et maintenu avec le plus grand soin.

Il est à regretter que plusieurs élèves universitaires se soient, par trop d'ardeur au travail, mis dans la nécessité de prendre un repos forcé.

Plusieurs élèves nouveaux sont arrivés dans les premiers jours de janvier. La plupart sont d'origine anglaise et se destinent au commerce.

On commence enfin à connaître et à apprécier le cours commercial établi au collège. Il est en effet très recommandable aux élèves des deux langues qui ne peuvent faire un cours classique. La formation que les élèves y reçoivent, prend, dans l'institution dont le cours commercial fait partie, un cachet de distinction spéciale.

THIERS ET LES FRERES

Les Frères.—... "Je demande formellement autre chose que les instituteurs laïques, dont un trop grand nombre sont détestables ;" JE VEUX DES FRÈRES bien qu'autrefois j'aie pu être en défiance contre eux : "je veux encore, là, rendre toute puissante l'influence du clergé ; je demande que l'action du curé soit forte, beaucoup plus forte qu'elle ne l'est, parce que je compte beaucoup sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici pour souffrir," et non cette autre philosophie qui dit au contraire à l'homme : "Jouis ; car, comme l'a dit M. Marrast, tu es ici-bas pour faire ton petit bonheur ;" et si tu ne le trouves pas dans la situation actuelle, frappe sans crainte le riche, dont l'égoïste te refuse cette part de bonheur ; c'est en enlevant au riche son superflu que tu assureras ton bien-être et celui de tous ceux qui sont dans la même position que toi." Oui je ne saurais trop le redire, "l'enseignement primaire ne produira de bons résultats qu'autant que le clergé obtiendra une très grande part d'influence sur ce même enseignement.

MENUS PROPOS

M. de Calinaux s'intéresse à une famille tombée dans la misère.

—Méfiez-vous, lui dit-on, au lieu de secourir une véritable infortune, vous êtes peut-être victime d'intrigants de bas étage.

—De bas étage ? Ah ! mais non ! Ils habitent au sixième !

***

—A propos du crime de Ménilmontant.

—En voilà une scie, ce jeune homme coupé en morceau !

—En effet, s'il avait été seulement dans un accident de chemin de fer, personne n'y aurait fait attention !

***

Toto n'est pas en retard cette année. Il a déjà écrit au petit Noël pour lui dire les joujoux qu'il désire.

Après quoi il a demandé à sa mère :

—Pour envoyer une lettre au ciel, c'est-il assez d'un timbre de trois sous ?

***

Chez le marchand de vin.

—A boire, empoisonneur patenté ! s'écrie familièrement un habitué.

Le mastroquet d'un ton digne :

—Empoisonneur, c'est possible ; en tout cas, mes poisons sont de première qualité !

NOTICE

The Canadian Northern Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act confirming the amalgamation with the Ontario and Rainy River Railway Company and The Manitoba and South Eastern Railway Company, and confirming the bond issues and mortgages securing the same covering the Ontario Division and the Gilbert Plains Branch of the Company, and authorizing the Company to make traffic and others arrangements with the company contructing a bridge over the Rainy River and with the Minnesota and Manitoba Railroad Company, and empowering the Company to construct the following lines of railway, viz.—

1. Commencing at a point on the Company's lines between Winnipeg and Marchand, thence in a generally westerly direction to a point at or near Carman, thence in a generally westerly direction passing through or near Belmont to the Western boundary of Manitoba.
2. Commencing at a point on the last mentioned line between Carman and the Red River, thence in a generally northwesterly direction to a point at or near Portage-la-Prairie.
3. Commencing at a point on said first mentioned line west of Carman, thence in a generally southerly direction passing through or near Manitou to the international boundary.
4. Commencing at a point on the line between Carman and the Red River, thence in a generally southerly direction to a point at or near Emerson, and commencing at a point on said line, thence in a generally easterly direction along or near the row of townships numbered one to a point on the Company's main line between Vassar and Sprague.
5. Commencing at a point ten miles north of the Company's line between Winnipeg and Ste Anne, thence in a generally southerly direction to the international boundary.
6. Commencing at a point on the Company's line at or near the end of the forty miles constructed by The Winnipeg Great Northern Railway Company, thence to or near the Village of St. Laurent, thence to Oak Point on Lake Manitoba, thence in a generally northerly direction to a point at or near Grand Rapids on the Saskatchewan River.
7. Commencing at a point on the Company's line between Oakland and Macdonald, thence in a generally westerly direction to a point in or near Brandon, thence in a generally north-westerly direction to the Provincial Boundary at or near Township 15 or 16 thence in a generally north-westerly direction to a point on the Company's line north west of Battleford.

J. M. SMITH,
Secretary,
Canadian Northern Ry. Coy.

Dated January 2nd 1901.

AVIS

Avis est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Canadienne du Nord demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte confirmant la fusion avec la Compagnie de chemin de fer Ontario et Rivière La Pluie et la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, et confirmant les émissions d'obligations et les hypothèques en garantie couvrant la division d'Ontario et l'embranchement de Gilbert Plains de la Compagnie, et autorisant la Compagnie à faire des arrangements de trafic et autres avec la Compagnie construisant un pont sur la Rivière La Pluie et avec la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et autorisant la Compagnie à construire les lignes de voies ferrées ci-dessous, savoir :—

1. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Marchand, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point à ou près de Carman, de là dans une direction généralement ouest traversant Belmont ou près de là jusqu'à la frontière ouest du Manitoba.
2. Commençant à un point sur la ligne en dernier lieu mentionnée entre Carman et La Rivière Rouge, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point à ou près de Portage-la Prairie.
3. Commençant à un point sur la dite ligne en premier lieu mentionnée à l'ouest de Carman, de là dans une direction généralement sud traversant Manitou ou près de là, jusqu'à la frontière internationale.
4. Commençant à un point sur la ligne entre Carman et la Rivière Rouge, de là dans une direction généralement sud jusqu'à un point à ou près d'Emerson, et commençant à un point sur la dite ligne, de là dans une direction généralement Est le long ou près de la rangée de Townships numérotés un jusqu'à un point sur la ligne mère de la Compagnie entre Vassar et Sprague.
5. Commençant à un point dix milles au nord de la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Sainte-Anne, de là dans une direction généralement sud jusqu'à la frontière internationale.
6. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de l'extrémité des quarante milles construits par la Compagnie de chemin de fer Grand Nord de Winnipeg, de là, à ou près du village Saint Laurent, de là à la Pointe des Chênes sur le lac Manitoba, de là dans une direction généralement nord jusqu'à un point à ou près des Grands Rapides sur la Rivière Saskatchewan.
7. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Oakland et Macdonald, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point dans ou près de Brandon, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à la frontière provinciale à ou près du township 15 ou 16, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point sur la ligne de la Compagnie au nord-ouest de Battleford.

J. M. SMITH,
Secrétaire.
Cie de Ch. de Fer Canadienne du Nord.

Daté 2 janvier 1901.

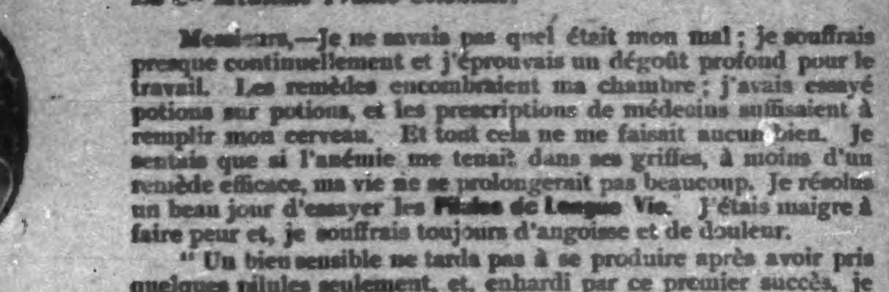
HOMMES FAIBLES

Nous vous offrons gratuitement l'essai d'un remède qui vous rendra la force, la vigueur et la santé.

Quoi de plus pénible que d'être à l'âge de la force, et souffrir d'un mal qui nous épuise jusqu'au bord du tombeau ; de savoir que cet épuisement est provoqué par un appauvrissement du sang, une débilité générale, et d'ignorer en même temps qu'il existe un remède souverain qui peut nous rendre vigoureux et dans la pleine jouissance de toutes nos facultés dans un laps de temps relativement très court. C'est cette merveille qu'accomplit depuis longtemps déjà l'incomparable préparation qui porte le nom de

Pilules de Longue Vie (Bonard).

Voici deux personnes qui comprennent ce que nous voulons dire. Pendant des années, elles ont essayé de toutes façons de regagner les forces perdues, et n'y sont parvenues qu'après avoir fait usage des **Pilules de Longue Vie** (**Bonard**). Voici ce qu'elles écrivent :





M. JULES GINGRAS.

La Cie Médicale Franco-Coloniale.

Messieurs,—Je ne savais pas quel était mon mal ; je souffrais presque continuellement et j'éprouvais un dégoût profond pour le travail. Les remèdes encombraient ma chambre ; j'avais essayé potions sur potions, et les prescriptions de médecins suffisaient à remplir mon cerveau. Et tout cela ne me faisait aucun bien. Je sentais que si l'anémie me tenait dans ses griffes, à moins d'un remède efficace, ma vie ne se prolongerait pas beaucoup. Je résolus un beau jour d'essayer les **Pilules de Longue Vie**. J'étais maigre à faire peur et, je souffrais toujours d'angoisse et de douleur.

" Un bien sensible ne tarda pas à se produire après avoir pris quelques pilules seulement, et, enhardi par ce premier succès, je continuai le traitement, si bien que maintenant je suis fort au lieu d'être faible, presque gras au lieu d'être un squelette, vigoureux et plein d'espoir dans l'avenir qui s'ouvre brillant de promesses devant moi. C'est une jeunesse nouvelle dans laquelle j'entre et ce bel avenir de santé, je tiens à le dire ici, c'est aux merveilleuses **Pilules de Longue Vie** et à rien autre chose que je le dois. Je prends encore des pilules et je ne me suis jamais senti mieux.

JULES GINGRAS,
403, rue Saint-Denis, Montréal.

La Cie Médicale Franco-Coloniale.

Messieurs,—Je me fais un véritable plaisir, en même temps qu'un devoir, de vous témoigner ma plus vive reconnaissance pour le résultat étonnant que m'a donné l'essai des **Pilules de Longue Vie**. Vous pouvez m'en croire, messieurs, lorsque j'ai commencé à prendre vos pilules, j'étais dans un état de débilité complet ; et j'ai constaté qu'après la troisième boîte un changement considérable s'était opéré dans mon état. Certes, au début, je n'ajoutais pas grand confiance à ce remède, pas plus qu'à bon nombre d'autres que j'employai sans résultat. Mais, en présence du bien-être que j'ai ressenti après en avoir employé quelques boîtes seulement, je suis heureux de déclarer que cette médecine est la seule capable de rendre au sang la force et la vigueur dépensées par la maladie.

En conséquence, je vous autorise à faire publier ces faits et vous permet d'en appeler à mon témoignage pour en assurer l'authenticité.

Recevez, messieurs, l'expression de mon plus profond respect.

LEON CASTER,
Professeur de musique,
1726, rue Ontario.

Montréal, 18 avril 1900.



M. LÉON CASTER.

Vous tous jeunes gens qui souffrez, suivez l'exemple qui vous est donné plus haut. Vous pouvez être guéri comme les autres. Faites l'essai de nos Pilules dont vous pouvez obtenir aujourd'hui un échantillon gratuit en nous envoyant votre adresse, ainsi qu'un timbre de 2 cts, ou en venant à nos bureaux, 202, rue St-Denis, où vous pourrez avoir les conseils de nos médecins sans qu'il vous en coûte un seul sou. Heures de consultations, de 9 a.m. à 6 hrs p.m.

Méfiez-vous de ces compagnies étrangères dont les annonces encombrent nos journaux, elles ne veulent que votre argent et ne vous donneront rien en retour. Nos médecins sont des hommes dont la réputation est bien connue, et ils vous donneront gratuitement les conseils nécessaires qui vous permettront de recouvrer votre santé et vos forces.

LA Cie MÉDICALE FRANCO-COLONIALE, 202, RUE ST-DENIS, MONTREAL.

Les Pilules de Longue Vie (Bonard) sont en vente dans toutes les pharmacies, à raison de 50 cents la boîte ou 6 boîtes pour $2.50.

NO. 8.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à " Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto



GUILBAULT & COTE

Assortiment considerable

DE....

POELES DE CUISINE,
USTENSILES DE CUISINE
ETC, ETC.,

A Vendre aux Conditions les plus Avantageuses

Vous avez peut-être besoin d'un Bicycle. Achetez un de nos Bicycles 'IDEAL', 'GENEVA', 'ELDREDGE', des meilleures manufactures du Canada

GUILBAULT & COTE,
Téléphone 604 Ave. Provencher, St-Boniface.

Seuls agents autorisés à St-Boniface, de Merrick, Anderson & Co., de Winnipeg.

LIBRAIRIES KEROACK

B. Keroack.	**M. E. Keroack.**
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER, En face de l'Hôtel Manitoba,
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement exécutés.

FLEURY

souhaite la Bonne Année à tous ses amis en leur disant qu'il n'a pas encore vendu tout son stock de Hardes-faites. Nous commençons une vente de quinze jours avec une réduction de 25 pour cent sur les Hardes-faites et 30 pour cent sur les Fourrures.

Merci pour le Passé

D. W. FLEURY,

564, RUE PRINCIPALE,

Vis-à-vis l'Hôtel Brunswick. WINNIPEG.

26-9-19

Nous venons de recevoir

Un char des célèbres fournaises " Pearl Sino " et poêles de cuisine. Ces poêles sont reconnus dans Québec et Ontario comme à peu près les meilleurs qui existent. De fait, ils prennent rapidement le devant sur tous les autres dans notre province. Nous sommes les seuls agents ici. Vous pouvez donc épargner 10 p. c. en achetant directement de nous. Nous avons aussi un énorme assortiment de poêles de chauffage, ferblanteries, huiles et peintures. Nous serons heureux de recevoir la population française et l'invitons à nous visiter avant d'acheter ailleurs. On parle français.

C.A.Baskerville

650 RUE MAIN

Entre les Avenues Logan et Henry

Nous avons depuis deux mois à notre emploie M. Henri Pélissier, qui sera toujou prêt à répondre à la clientèle française.

AGRANDISSEMENT DE LOCAL.

Il y a un an, nous ouvrions au public de vastes salles de merceries, de couture, de manteaux, robes, blouses et sous-vêtements.

CETTE SEMAINE

nous ouvrons le soubassement, que nous avons parfaitement aménagé pour la vente des draps, flanellettes, tapis, "rugs", etc. Afin de faire de l'espace pour les marchandises d'automne, nous avons décidé de faire une—

GRANDE VENTE A SACRIFICE

dans le soubassement, cet été; vente d'indiennes, de mousselines, cotons et ce qui nous reste de lainages.

VENTE DE DECEMBRE

Pendant le mois de décembre, nous allons vendre A MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs à Winnipeg, et cela dans nos trois étages. Surveillez cela et prenez votre part des avantages de ces grandes ventes.

CARSLEY & CO.,

No. 344, Rue Main,

Vis-à-vis la rue Notre-Dame. WINNIPEG

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On a commencé lundi matin à donner des cours dans la nouvelle bâtisse de l'Université à Winnipeg.

—Mde Gustave Dubuc et Melles E. Pambrum et E. Bertrand sont parties la semaine dernière en promenade à Montréal.

—L'Hon juge Dubuc vient de subir une opération chirurgicale à l'oreille. Il a dû pour ce passer quelques jours à l'Hôpital.

—Mde Frs. Jean, de cette ville, est partie hier pour une promenade dans la province de Québec, où résident son père et de nombreux parents.

—Les cours de l'Ecole Normale ont lieu actuellement au "Bazar," sous la direction des inspecteurs Goulet et Young. Cela durera environ deux mois

—Il y a eu un feu assez considérable sur la rue Main à Winnipeg lundi matin. MM. Barrowclough et Marcy sont ceux qui font les pertes les plus sérieuses.

—M. Théophane Bertrand jr, de la Banque d'Hochelaga de Montréal, et qui avait été transféré à Winnipeg pendant quelques mois, vient d'aller reprendre ses fonctions à Montréal.

—M. et Mde J. B. Leclerc ont donné, dimanche soir, au"Bazar" une fort aimable réception à leurs amis de Saint-Boniface et de Winnipeg. A 8½ hrs, les conviés de cette fête intime prenaient place autour d'une large table toute brillante de fleurs et de lumières et chargée d'un menu de choix. Les toasts furent nombreux, ce qui veut dire qu'on fit de l'éloquence et de la meilleure. A la distribution du *Gâteau des Rois*, M. Joseph Bernier et Melle Lottie Smith furent déclarés roi et reine. Le règne de leurs Majestés fut court, mais agréable et mouvementé, on peut le croire! Il y eut musique, chant et danse. M. et Mde Leclerc ont lieu de se féliciter de cette soirée qui a été très appréciée de leurs amis.

—Les Sœurs de l'Hospice Taché remercient bien sincèrement toutes les personnes de Saint-Boniface qui ont donné de belles étrennes à leurs pauvres, qui en retour, prieront pour ceux qui ont bien voulu se souvenir des malheureux privés des joies de la famille. Voici les noms des généreux donateurs et donatrices: Les Dames Patronnesses, Mesdames Cyr et Mager, MM. Sénécal, Rocan, Gareau, H. Béliveau, Guilbault, Allaire, Collin, Sévère Beaulieu et P. Gosselin.

—A sa séance du 27 Décembre dernier, le Conseil de cette ville a passé un règlement à l'effet d'obliger les personnes qui vendent du tabac des cigares ou des cigarettes à prendre une licence du Secrétaire Trésorier, et une des conditions de cette licence porte que le licencié ne pourra vendre du tabac des cigares ou cigarettes à aucun enfant au-dessous de 14 ans sans une ordre écrit du père ou gardien de l'enfant sous peine d'une amende n'excédant pas vingt piastres ou de la prison à défaut de paiement.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant "Les Franciscaines Missionnaires de Marie." L'objet de la dite corporation est d'avoir à Saint-Laurent ou à d'autres endroits dans la Province de Manitoba, un certain nombre de religieuses pour se livrer à l'enseignement et aux œuvres de charité de toute sorte et d'obtenir pour elles le droit de posséder aux fins susdites et autres fins analogues.

JOSEPH BERNIER
9-1-01-11 Solliciteur des Applicantes.

BY RAIL, STAGE LAKE, WASHBURN'S GUIDE

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. L'objet de la dite corporation est d'avoir à Notre-Dame de Lourdes ou à d'autres endroits dans la Province de Manitoba un certain nombre de religieux pour aider les autorités ecclésiastiques de l'archidiocèse de Saint-Boniface dans cette partie d'icelui qui se trouve dans les limites de la Province de Manitoba, en prêchant, donnant des missions et en faisant toutes autres œuvres de religion et de charité appartenant au ministère paroissial aussi pour se livrer à l'éducation à la culture et à la colonisation et obtenir le droit de posséder aux fins susdites et autres fins analogues

JOSEPH BERNIER.
9-1-01-4i Soliciteur des applicants.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte aux fins de prolonger le temps pour commencer et compléter l'entreprise de la "Trans-Canada Railway Company."

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.
Ottawa, le 21 déc. 1900. 2 1-01 9i

PERDUS—Depuis 5 ou 6 semaines, à Saint-Boniface, 6 bœufs de 2 ans et demi et 2 taures de 2 ans et demi, le bout de l'oreille gauche coupé carré. Toute personne qui en donnera connaissance aux RR. SS. de la Charité, ou les ramènera, sera généreusement récompensé.

12-12-19 jno



R·I·P·A·N·S TABULES

Doctors find A Good Prescription For mankind

WANTED:—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S on the package and accept no substitute. R·I·P·A·N·S, 10 for 5 cents, may be had at any drug store. Ten samples and one thousand testimonials will be mailed to any address for five cents, forwarded to the Ripans Chemical Co., No. 10 Spruce Street, New York.

Abonnez-vous au "MANITOBA"

MUTUAL RESERVE FUND LIFE ASSOCIATION OF NEW YORK

La Compagnie d'Assurance sur la vie, la plus en vogue parmi les Canadiens-français, les Français et Belges.

Nombre de Canadiens et Français tiennent des polices dans cette Compagnie.

Depuis 19 ans la Compagnie a payé

$42,000,000

en bénéfices mortuaires.

On demande de bons agents dans toutes les paroisses françaises ; adressez-vous à

Ernest Finkler,
AGENT GÉNERAL.
411 Bloc McIntyre, Winnipeg, Man

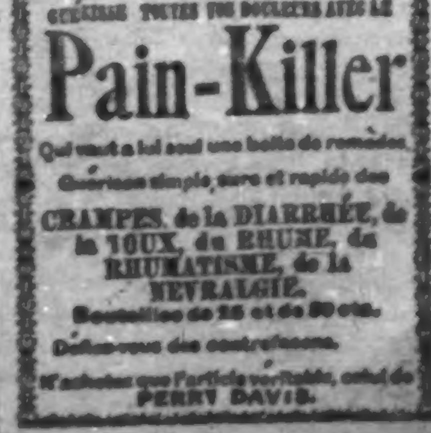
EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc.

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

T. PELLETIER, AVENUE TACHE St Boniface.



L'INDUSTRIE LAITIERE

PAR S. M. BARRÉ.

Convention d'industrie Laitière

Suite.

M. Grant adressa la parole, donnant un compte-rendu de ce qu'il avait vu d'intéressant en industrie laitière à la Colombie Anglaise et à Seattle, et démontra une fois de plus que vû la mauvaise qualité de nos produits il nous était actuellement impossible de tirer partie des meilleurs marchés pour le beurre, qui sont actuellement entre les mains des Américains.

QUATRIÈME SÉANCE, VENDREDI LE 9 NOVEMBRE

Mémoire de l'association laitière au ministère de l'agriculture. Députation chez l'honorable M. Davidson.

A cette dernière séance l'association des fabricants de fromage et de beurre formula et adopta le mémoire suivant :

Attendu que nous, fabricants de fromage et de beurre, de cette province, représentant des intérêts évalués à environ un million de piastres, après nous être renseignés sur l'état actuel de l'industrie laitière, et sur ses besoins présents et futurs, décrétons ce qui suit :

1o Attendu que cette association constate avec regret une diminution dans l'exportation du fromage, à la Colombie Anglaise, à cause de sa qualité, et apprend avec peine que le commerce de la Colombie prèfère le fromage d'Ontario au nôtre, même à un prix de beaucoup plus élevé;

2o Que certains épiciers de Winnipeg achètent le fromage d'Ontario de préférence au nôtre pour la même cause;

3o Que des quantités considérables de beurre et de fromage provenant des provinces de Québec et d'Ontario s'acheminent vers la Colombie Anglaise tandis que nos produits restent dans les fabriques et qu'il nous faudra les diriger du côté de Montréal pour trouver un marché;

4o Que dans plusieurs cas, du fromage de mauvaise qualité est fabriqué par des élèves de l'école de laiterie provinciale et qu'il faut immédiatement rémédier à cet état de choses;

5o Que notre industrie laitière est dans un déplorble état et que nous sommes menacés de perdre nos marchés les plus avantageux, si l'on ne prend immédiatement des moyens énergiques pour améliorer la qualité de nos produits;

6o Qu'une quantité considérable de nos beurres est de médiocre qualité qu'ils ne se conservent pas, et que nos meilleurs beurres d'été ne sont que des produits de seconde qualité, comparés à ceux de la province de Québec, et qu'ils se vendent comme tels sur les marchés de Montréal;

7o Que les principaux défauts de nos beurres et de nos fromages proviennent de la mauvaise qualité du lait et de la crême reçus dans les beurreries et fromageries;

8o Que cette association regrette le manque d'instruction pratique dans les beurreries et fromageries;

9o Que cette association reconnait le besoin urgent d'instruction pratique dans les beurreries et fromageries, et parmi les cultivateurs, et que nous recommandons la formation de cercles agricoles en aussi grand nombre que possible dans la province;

10. Que cette association recommande l'emploi d'instructeurs et d'inspecteurs de beurreries et de fromageries dans le genre de ceux qui ont fait un si grand bien dans la province de Québec et ailleurs;

11o Qu'il est désirable de protéger la pureté et la qualité de la source première des produits de laiterie (le lait) et qu'il est désirable d'amender les lois provinciales de manière à donner à ces instructeurs les mêmes pouvoirs que ceux accordés aux inspecteurs sanitaires;

12o Que dans le but d'assurer le succès d'un tel genre d'instruction, il faut un contrôle compétent et absolu, et nous suggérons qu'une organisation analogue à celles d'Ontario et de Québec soit adoptée ici. Elle consiste en ceci : Les gouvernements provinciaux votent aux associations laitières des octrois en argent, suffisant pour couvrir toutes les dépenses d'instruction dans les beurreries, fromageries, écoles de laiterie etc. Ces associations choisissent elles-mêmes les instructeurs et contrôlent leurs méthodes d'instruction;

13o Qu'afin d'avoir des hommes compétents comme instructeurs, il importe d'avoir un bureau d'examinateurs, devant lequel les personnes qui offrent leurs services comme tels devront passer leurs examens.

14o Que dans le but d'obtenir l'fficacité et l'économie, dans l'instruction, nous suggérons que les cours de la présente école de laiterie seront suspendus et que les fonds soient de préférence employés à payer les services d'au moins deux instructeurs de fromageries et un de beurrerie, lesquels instructeurs passeront tout leur temps dans les fromageries et beurreries de cette province durant la saison laitière.

15o Attendu que les trois quarts des personnes engagées dans l'industrie fromagère et un très grand nombre dans l'industrie beurrière ne parlent que la langue française, nous suggérons que les inspecteurs de fabriques et les conférenciers agricoles soient dûment qualifiés pour parler les langues française et anglaise

16o Que les beurreries et fromageries forment la partie la plus importante de l'industrie laitière de cette province et qu'elles doivent recevoir tout l'encouragement possible;

17o Que l'association des fabricants de fromage et de beurre regrette de voir, que sous le système actuel d'éducation laitière en cette province, la plus grande partie de l'octroi provincial est dépensée au profit de quelques personnes, tandis que la partie la plus importante de l'industrie laitière (les fromageries et beurreries) est ignorée, négligée.

Une nombreuse délégation composée des fabricants de beurre et de fromage et de journalistes agricoles se présentèrent ensuite au ministère de l'agriculture et y déposèrent le mémoire ci-haut mentionné. L'honorable ministre reçut la délégation avec courtoisie et promit de considerer les réformes proposées.

Ainsi se termina les travaux de la convention.

M. le Rédacteur.

Au nom, du progrès argricole permettez-nous d'offrir nos humbles remerciements, d'abord à Sa Grandeur l'Archevêque de Saint-Boniface, qui a témoigné l'intérêt qu'il prend à l'agriculture, par l'envoi de son délégué ; ensuite aux membres du clergé qui ont assisté et pris part à la convention, à tous ceux qui ont contribué à son succès, par leurs paroles, leurs écrits ou leur présence, et nous souhaitons à tous une heureuse et prospère nouvelle année.

S. M. BARRÉ,
Président.

C. C. McDONALD,
Secrétaire pro tem.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 31 Dec. 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE

Farine par 100 lbs. Roller Process	2 25
" Strong Baker	2 10
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Superieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rongé	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

Il y a eu 38,324 immigrants enregistrés au Bureau de l'Immigration à Winnipeg, pendant l'année 1900.

Ecole d'Industrie Laitiere du Manitoba

La Sixieme Session de cette Ecole s'ouvrira le 7 janvier 1901

Un cours complet d'instruction pour la fabrication du beurre ou du fromage à la maison, de même que sur tous les travaux concernant l'industrie laitière. Pour tous renseignements et pour blancs d'application, adressez-vous à

C. A. MURRAY,
Surintendant de l'Industrie Laitière,
WINNIPEG, MAN.
21-11-19 8i

HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien) 1.45 p.m.
Arrivée (quotidien) 1.30 p.m.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ, tous les jours x Dim. 4.30 p.m.
Arrivée, Lun. Merc. Ven. 10.35 a.m.
Arrivée, Mardi, Jeudi, Samedi 11.50 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon ; aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.45 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi 4.30 p.m

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

J. T. McKENNEY, Winnipeg, Agent des passagers pour la ville de Winnipeg.
C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

The Canadian Northern Ry Co.
HORAIRE
Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nor.	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam.	......	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven.	11 30	......	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	......	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	......	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend.	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood sam.	......	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun.	5 00	......	18 20
Dauphin à Swan River, merc.	......	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	......	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud.	......	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend.	7 30	......	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar.	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud.	8 20	......	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend.	......	6 00	16 40
Winnipeg à Radford et retour, merc. et sam.	8 20	2 40	16 40

D. B. HANNA. Surintendant Gen.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

II

No 7,

M. Durand, dans le but d'accroître sa fortune, ou plutôt de suppléer à l'insuffisance de ses revenus, avait, comme vous venez de le voir, aliéné une partie de ses propriétés. Je veux espérer qu'une autre partie est restée intacte. Ainsi qu'il l'a indiqué lui-même, il destinait le prix de ses ventes à être placé en fonds d'État ; mais le produit de ces placements plus avantageux ne lui suffisait pas encore pour faire face aux dépenses énormes que lui nécessitaient son train de maison et ses habitudes de prodigalité ; il eut recours au jeu et à la spéculation pour se procurer les sommes nécessaires à ses dépenses journalières, et pour combler un arriéré qui devenait inquiétant ; mais comme il craignait que ce genre d'opération ne fît tort à sa carrière administrative, il s'était adressé à moi, me priant de lui prêter mon nom et mon concours.

Je lui ai refusé longtemps de l'aider dans cette voie que je considérais comme très dangereuse ; enfin, dans la crainte qu'il ne s'adressât à quelques-uns de ces gens d'affaires peu scrupuleux qui auraient pu profiter de sa confiance pour s'enrichir à ses dépens, j'ai fini par consentir à faire pour lui quelques opérations.

Voici, du reste, ce qui avait été convenu entre nous ; afin de lui éviter toute espèce de frais, les fonds qu'il me confiait n'entraient pas dans la caisse de ma maison de banque, je les gardais par devers moi, comme ma fortune personnelle, et je me bornais à exécuter strictement ses ordres de ventes ou d'achats. Le résultat fut celui que j'avais prévu : quelques bonnes opérations, un grand nombre de mauvaises ; en un mot, plus de perte que de gain. Avec cela, de continuels besoins d'argent le forçaient à retirer à chaque instant des sommes plus ou moins fortes, dont le total toujours grossissant a fini par absorber entièrement les fonds qu'il m'avait confiés.

Lerouttier déposa alors sur la table une liasse de papiers, et ajouta :

—Voici du reste le relevé de mon compte : je désire qu'il soit examiné sérieusement, et je tiens à ce qu'il soit bien dûment constaté que toutes les dépenses faites pour le compte de M. Durand sont accompagnées de pièces justificatives. Le compte se balance par quelques mille francs en ma faveur, mais en présence du désastre qui frappe les malheureux enfants de mon ami, je déclare renoncer à toute revendication à cet égard.

—Je vous remercie, Monsieur, lui répondit Charles, mais je ne crois pas pouvoir accepter ; mon intention est que toutes les dettes de mon père soient rigoureusement payées.

—Vous avez raison, mon ami, mais la bagatelle qui me reste due n'est plus une dette du moment que j'en fais librement abandon. C'est un cadeau que je fais à votre sœur, et pour elle, vous n'avez pas le droit de refuser.

—Pour elle, je l'accepte, Monsieur : permettez-moi de vous exprimer toute ma gratitude et de vous dire combien je suis heureux, au milieu des affreux désastres qui nous accablent, de rencontrer des amis désintéressés qui ne nous abandonnent pas.

—Non certes, je n'abandonnerai pas les enfants de mon meilleur ami, comptez sur moi, Charles, comptez sur mon devouement et ne perdez pas l'espérance ; cher chez, je suis convaincu que vous trouverez encore quelque chose ; il est impossible que votre père ait tout dilapidé !

Aussitôt que Charles fut seul, il décacheta la lettre de son père ; elle était ainsi conçue :

"Mon cher enfant, je meurs empoisonné : n'accuse personne, c'est moi qui ai volontairement mis fin à mes jours. J'ai été imprévoyant et coupable : l'amour du luxe, le besoin de plaisirs m'ont entraîné ; ma fortune toute entière est engloutie, et celle de ta mère est très gravement compromise. J'ai essayé de m'arrêter dans la voie fatale dans laquelle je m'étais engagé, j'ai reconnu que cela m'était impossible. Si je continuais à vivre, le peu qui vous reste serait bientôt dévoré. Tels sont les motifs de la détermination que j'ai prise. Ce qui vous reste, environ 200,000 francs, est entre les mains de Lerouttier qui t'en rendra compte.

"Tu peux avoir en lui pleine confiance, il était mon ami d'enfance, et si j'avais suivi ses bons conseils, je ne serais pas réduit à la nécessité de me suicider pour ne pas vous ruiner complètement.

"Je te recommande ta sœur, veille sur elle ; elle n'a plus que toi. Adieu, ma folle conduite ne me permet de te donner qu'un seul conseil : n'imite pas l'imprévoyance de ton père.

"Adieu, mes dernières dispositions sont prises, dans quelques heures tout sera fini pour moi. Ton père,

"A. Durand."

Charles relut plusieurs fois cette lettre qui renfermait des choses inexplicables pour lui. Tout ce qui leur restait de leur ancienne fortune, environ 200,000 francs, devait se trouver entre les mains de Lerouttier ; et cet ami d'enfance de son père, cet homme en qui il lui était recommandé d'avoir une entière confiance, affirmait n'avoir plus rien des fonds qui lui avaient été confiés.

A l'appui de cette affirmation, il avait présenté un compte accompagné de pièces de décharge.

La somme était trop considérable pour que l'on pût attribuer l'opposition des deux affirmations à une erreur de compte. Le jeune homme reprit le dossier que lui avait laissé le banquier, les pièces furent examinées une à une et avec grand soin, les calculs furent refaits, et il ne put découvrir ni fraude, ni erreur, et le compte se balançait, comme l'avait annoncé Lerouttier, par un solde débiteur de 2000 et quelques francs.

La ruine était donc complète, absolue... et cependant son père disait avoir conscience qu'il laissait encore quelque chose à ses enfants, quand, au moment de mourir, il leur écrivait qu'il quittait la vie pour ne pas dévorer le reste de leur patrimoine, pour sauver au moins une partie de la fortune de leur mère... On ne ment pas devant la mort...

Un coup discrètement frappé à la porte vint le distraire de ses préoccupations, un domestique entrait et lui présentait sur un plateau d'argent ciselé, un billet cacheté et plié en forme de lettre.

Il l'ouvrit ; C'était la note du tapissier.

Charles alla au bureau, y prit une quantité d'or égale au montant de la facture et donna l'ordre d'aller payer immédiatement. Le domestique sorti, il revint au tiroir, dont il vérifia le contenu, un millier de francs à peine...

—Pourvu, se dit-il, que ce soit la seule dette... Et les frais d'inhumation... on viendra bientôt les toucher...

Il courut à sa chambre, ouvrit son secrétaire et y trouva encore quelques louis ; mais il constata avec terreur que les deux sommes réunies formaient un bien faible total.

Il eut la pensée d'aller demander des explications à Lerouttier. A quoi bon ? Ses comptes étaient là. Qu'ils fussent sincères ou non, cet homme ne se déjugerait pas.

Le malheureux sentit alors le désespoir le gagner. Pourquoi vouloir lutter contre une situation sans issue ? Que faire ? Quel parti prendre ? D'une main fébrile il repoussa tous les papiers qui étaient étalés devant lui et qui lui rappelaient sa détresse, il ferma le bureau, et pendant quelques minutes arpenta la chambre à grands pas ; puis il se dirigea vers la chambre de sa sœur. Il la trouva agenouillée, pleurant et priant devant une petite Vierge d'ivoire, souvenir de sa mère.

—Marguerite, lui dit-il, nous sommes ruinés, complètement, absolument ruinés, j'aurais voulu te cacher la vérité, je ne te puis plus, il faut que tu saches tout.

La pauvre enfant ignorait encore la cause de la mort de son père, quand elle entendit son frère lui dire qu'en présence de ses désastres financiers, il ne s'était plus senti la force de vivre, et qu'il avait volontairement mis fin à ses jours.

—Oh ! pauvre père, s'écria-t-elle, comme nous devons prier pour lui !..

—Prier ! A quoi bon ! Tes prières paieront-elles nos créanciers ! te rendront-elles une dot ? Nous sauveront-elles de la honte et de la misère ?...

—Elles pourront du moins nous aider à supporter le malheur qui nous frappe, et peut-être obtiendront-elles miséricorde pour notre malheureux père.

—Ne me parle pas de tes ridicules superstitions ; tu connais mes idées à cet égard, et je ne suis pas en disposition d'écouter tes enfantillages. Aide moi plutôt à chercher un moyen de sortir de l'horrible impasse où nous sommes jetés.

—Je ne sais que te dire... Si nous sommes pauvres, si nous devons travailler pour vivre, je te promets de t'aider de toutes mes forces. Puis il me semble impossible que la ruine soit aussi complète que tu le dis. La lettre de notre père nous prouve qu'il possédait encore quelque chose quand il a cédé à cette triste pensée de suicide. Ne crois-tu pas que, sous l'empire de cette exaltation qui l'a amené à un acte de désespoir, il a bien pu avoir un moment d'absence de mémoire ? Et la confusion de ses souvenirs n'a-t-elle pas pu lui faire donner des indications inexactes ? Pour moi, je suis convaincue que la somme dont il parle existe réellement.

—Je voudrais te croire, et cependant sa lettre écrite en termes nets et precis indique un esprit en pleine possession de lui-même.

—Non, Charles, crois-moi, on a mal cherché, cherchons ensemble.

Tous les meubles furent visités de nouveau, ils interrogèrent chaque recoin dans l'espérance de découvrir quelque tiroir secret, quelque cachette. Tous les papiers furent examinés les uns après les autres ; et rien, pas le plus léger indice ne fut découvert.

M. John C. Seims, secrétaire du "Pensylvania R. R. Co." est décédé à Philadelphie hier matin.